

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 785 090 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.07.1997 Bulletin 1997/30

(51) Int. Cl.⁶: **B42F 7/14**

(21) Numéro de dépôt: 96440005.5

(22) Date de dépôt: 16.01.1996

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(74) Mandataire: **Littolff, Denis
Meyer & Partenaires,
Conseils en Propriété Industrielle,
Bureaux Europe,
20, place des Halles
67000 Strasbourg (FR)**

(71) Demandeur: **Seetal Schaller AG
5201 Brugg (CH)**

(72) Inventeur: **Foucou, Alain
F-31650 Lauzerville (FR)**

(54) **Pochette à onglet de rétention des négatifs**

(57) Pochette pour la livraison de travaux photographiques comportant un premier compartiment (DEF) destiné aux négatifs (N) et un second compartiment (BCD) destiné aux tirages papier, dans laquelle des moyens sont associés audit premier compartiment (DEF) pour s'opposer à la sortie desdits négatifs (N), ledit premier compartiment (DEF) ayant la forme d'un espace allongé, fermé le long de sa base et de ses deux côtés latéraux et ouvert vers le haut, lesdits moyens consistant en un onglet de rétention situé le long du côté ouvert de cet espace, ouvert vers le bas et fermé vers le haut.

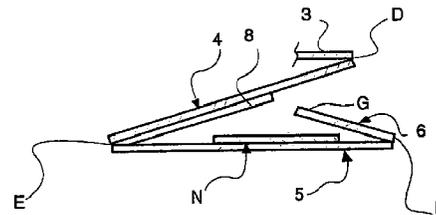


Fig. 3'

EP 0 785 090 A1

Description

La présente invention concerne une pochette perfectionnée destinée à la livraison de travaux photographiques, essentiellement aux amateurs ayant utilisé un film photographique pour une série de prises de vues, et qui confie ce film à un laboratoire professionnel afin de le développer et d'en effectuer un certain nombre d'épreuves en couleurs ou en noir et blanc.

Ces opérations se répètent chaque année des dizaines de millions de fois de par le monde et, compte tenu de ce nombre énorme de travaux, on a recherché à simplifier, standardiser et abaisser le coût des pochettes dans lesquelles les laboratoires livrent leurs travaux à leurs clients.

Le problème à résoudre étant la nécessité de livrer séparément la ou les bandes de film négatif avec ou sans additif collé et les tirages sur papier, la solution la plus simple a été de concevoir une telle pochette avec deux volets, généralement repliés l'un sur l'autre, chaque volet constituant un compartiment pour les négatifs et pour les tirages, respectivement, chaque compartiment étant fermé sur trois côtés et ouvert sur le quatrième côté, ce quatrième côté étant celui le plus voisin et parallèle à la ligne de pliage.

Toutefois, si une telle pochette offre toute sécurité quand elle est fermée, puisque les deux côtés ouverts sont orientés dans le même sens, et dans la direction de la ligne de pliage, il en va tout autrement quand la pochette est ouverte, car les côtés ouverts des deux compartiments sont orientés en sens inverse, de sorte que l'un des compartiments étant orienté de manière à immobiliser son contenu dans son fond fermé, obligatoirement le contenu de l'autre compartiment tendra à s'en échapper, puisque son orientation sera inverse. Si cela a relativement peu d'importance pour les tirages sur papier, qui occupent en général la plus grande partie de leur compartiment, et ont peu tendance à glisser en s'en échappant, bien au contraire, les négatifs, à cause de leur petite taille et de leur matière très glissante, ont fortement tendance à s'échapper de leur compartiment.

C'est cet inconvénient que vise à éliminer le nouveau type de pochette selon l'invention dans laquelle, dans une pochette pour la livraison de travaux photographiques du type précité, comportant un premier compartiment destiné aux négatifs et un second compartiment destiné aux tirages papier, l'invention réside en ce que des moyens sont associés audit premier compartiment pour s'opposer à la sortie desdits négatifs.

Plus précisément, dans une telle pochette dans laquelle ledit premier compartiment a la forme d'un espace allongé, fermé le long de sa base et de ses deux côtés latéraux et ouvert vers le haut, lesdits moyens consistent en un onglet de rétention situé le long du côté ouvert de cet espace, ouvert vers le bas et fermé vers le haut.

Plusieurs réalisations de l'invention peuvent être envisagées. Ainsi, dans le cas où ledit espace allongé

est créé par un pli en forme de V du flan de papier constituant ladite pochette, ledit onglet de rétention est constitué selon l'invention par un repli vers l'intérieur du bord supérieur de la branche extérieure dudit V, l'ouverture permanente, vers le bas, dudit pli, résultant de la "mémoire du papier".

Selon une autre réalisation possible, dans le cas où ledit espace est créé par collage, sur la face extérieure dudit second compartiment, d'une bande en papier ou en matériau transparent, le long de son bord longitudinal inférieur et de ses bords latéraux, ledit onglet de rétention est constitué selon l'invention par une bandelette de papier ou matériau analogue collée le long du bord supérieur de ladite face extérieure, la largeur de la partie encollée de la bandelette laissant libre une partie non encollée s'évasant vers le bas dudit espace.

Pour assurer l'efficacité de l'aménagement selon l'invention, il est préférable que, dans tous les cas, la hauteur dudit onglet est telle qu'il s'ouvre au-dessus du bord supérieur desdits négatifs quand ceux-ci sont en place dans ledit premier compartiment.

A titre d'exemple d'illustration sans aucun caractère limitatif, on va décrire ci-après un mode de réalisation préférentiel de l'invention, se référant au dessin annexé, sur lequel :

La figure 1 est une vue à l'état déployé à plat d'un flan de papier découpé en vue de constituer une pochette conforme à l'invention ;

La figure 2 est une vue en plan de la pochette, représentée à l'état ouvert ;

La figure 3 est une coupe suivant III - III de la figure 2 ; et

La figure 3' est une vue partielle agrandie de la figure 3, montrant le positionnement des négatifs dans leur compartiment, et leur maintien en place par l'onglet de rétention selon l'invention.

Sur ce dessin, par convention, les chiffres de référence (1, 2, ...) désigneront des surfaces planes (panneaux, bandes, languettes), tandis que les lettres de référence (A, B, C, ...) désigneront des bords libres ou des plis.

Comme on le voit sur la figure 1, le flan constituant la pochette de la figure 2 se compose de panneaux successifs 1, 2, 3, ..., 6 allant d'un bord transversal extrême A à l'autre bord extrême parallèle G, en se rabattant alternativement dans un sens et dans l'autre, et étant réunis par collage de languettes latérales 7, 7' et 8, 8' repliées vers l'intérieur suivant des plis H, H' et I, I', définissant deux compartiments respectivement BCD et DEF.

Le panneau 1, délimité par le bord A et le pli B, constitue, dans le mode de réalisation représenté, un volet de fermeture de la pochette.

Le panneau 2, délimité par les plis B et C, constitue, par collage des languettes latérales 7, 7' du panneau 2 sur le panneau 3, délimité par les plis C et D, un compartiment BCD, destiné à recevoir les tirages papier.

Le panneau délimité par les plis D et E constitue de même par collage des languettes latérales 8, 8' du panneau 4 sur le panneau 5, délimité par les plis E et F, un compartiment DEF destiné à recevoir les négatifs.

Enfin, au panneau 5 est articulé le long d'un pli F une bande auxiliaire 6, délimitée par le pli F et le bord G, et repliée vers l'intérieur du compartiment DEF de manière à créer un onglet de rétention des négatifs N contenus dans ce compartiment.

Selon une caractéristique de l'invention, le bord extérieur G de l'onglet de rétention 6 a une largeur telle que cet onglet 6 s'ouvre au-dessus desdits négatifs N quand ceux-ci sont en place dans le compartiment DEF. On ne court donc pas le risque d'obturer l'onglet de rétention, qui demeure constamment ouvert dans la direction du pli E.

On voit encore mieux sur la figure 3', où l'on a volontairement exagéré l'épaisseur du flan constituant la pochette, comment les négatifs N, groupés dans leur compartiment DEF à la manière usuelle, sont maintenus en place par l'onglet de rétention 6 (FG), qui, replié vers l'intérieur, demeure constamment entrouvert grâce à l'élasticité du papier.

Normalement, les négatifs N demeurent dans le fond E du compartiment, étant moins large que la largeur EF diminuée de la largeur FG de l'onglet. Par contre, comme représenté, s'ils tendent à s'échapper vers l'extérieur, ils sont happés par le repli formé par l'onglet 6 et demeurent dans le dièdre EFG.

Au surplus, pour repousser les négatifs contre le panneau 5, c'est-à-dire au-dessus de l'ouverture de l'onglet de rétention 6, on peut prévoir un crevé 9, découpé dans le panneau 4 et dépassant élastiquement vers l'intérieur du compartiment DEF. De même, les languettes de collages 8, 8' du panneau 5 s'étendent sur toute leur largeur commune, à l'exception de la hauteur de l'onglet 6, où elles comportent une échancrure, ce qui évite la surépaisseur qui aurait résulté de leur superposition.

Le mode de réalisation des figures 1 - 3 est un exemple préféré en raison de sa facilité de réalisation sur une machine automatique à grande vitesse de découpage - pliage - collage.

D'autres réalisations rentrent dans le cadre de l'invention. Par exemple, en inversant l'agencement du collage du panneau 1 sur le panneau 2, le compartiment de réception des tirages sur papier pourrait être constitué pour l'assemblage des panneaux 1 et 2, qui serait alors articulé sur le compartiment de réception des négatifs, constitué par l'assemblage des panneaux 4 et 5, réuni au précédent par le pli B. L'onglet de rétention 6 demeurerait toutefois inchangé, dans le cadre de l'invention.

De même, au lieu d'un système constitué d'un plan unique replié comme représenté, la pochette selon l'invention pourrait résulter du collage de bandelettes individuelles, éventuellement en papier en matériau transparent différent du reste de la pochette.

Ainsi, selon une autre variante encore, rentrant

dans le cadre de l'invention, le premier compartiment, destiné aux négatifs, peut consister en une feuille de papier ou de matériau transparent, collée par trois côtés sur la surface intérieure du volet de fermeture de la pochette, le quatrième côté, qui demeure ouvert, étant ouvert sur une direction perpendiculaire à la direction des plis de formation de la pochette, et comportant lui-même un repli dirigé vers ladite surface intérieure en constituant l'onglet de rétention des négatifs.

Ces diverses variantes sont bien entendu englobées ainsi que toutes les variantes équivalentes dans le cadre de l'invention.

Revendications

1. Pochette pour la livraison de travaux photographiques, du type comportant un premier compartiment destiné aux négatifs et un second compartiment destiné aux tirages papier, caractérisée en ce que des moyens sont associés audit premier compartiment pour s'opposer à la sortie desdits négatifs.
2. Pochette pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit premier compartiment ayant la forme d'un espace allongé, fermé le long de sa base et de ses deux côtés latéraux et ouvert vers le haut, lesdits moyens consistent en un onglet de rétention situé le long du côté ouvert de cet espace, ouvert vers le bas et fermé vers le haut.
3. Pochette pour la livraison de travaux photographiques selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ledit espace allongé étant créé par un pli en forme de V du flan de papier constituant ladite pochette, ledit onglet de rétention est constitué par un repli, vers l'intérieur du bord supérieur de la branche extérieure dudit V, l'ouverture permanente, vers le bas, dudit pli, résultant de la "mémoire du papier".
4. Pochette pour la livraison de travaux photographiques selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ledit espace étant créé par collage, sur la face extérieure dudit second compartiment, d'une bande en papier ou en matériau transparent, le long de son bord longitudinal inférieur et de ses bords latéraux, ledit onglet de rétention est constitué par une bandelette de papier ou matériau analogue collée le long du bord supérieur de ladite face extérieure, la largeur de la partie encollée de la bandelette laissant libre une partie non encollée s'évasant vers le bas dudit espace.
5. Pochette selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le premier compartiment, destiné aux négatifs, consiste en une feuille de papier ou de matériau transparent, collée par trois côtés sur la surface intérieure du volet de fermeture de la

pochette, le quatrième côté, qui demeure ouvert, étant ouvert sur une direction perpendiculaire à la direction des plis de formation de la pochette, et comportant lui-même un repli dirigé vers ladite surface intérieure en constituant l'onglet de rétention des négatifs. 5

6. Pochette pour la livraison de travaux photographiques selon les revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la hauteur dudit onglet est telle qu'il s'ouvre au-dessus du bord supérieur desdits négatifs quant ceux-ci sont en place dans ledit premier compartiment. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

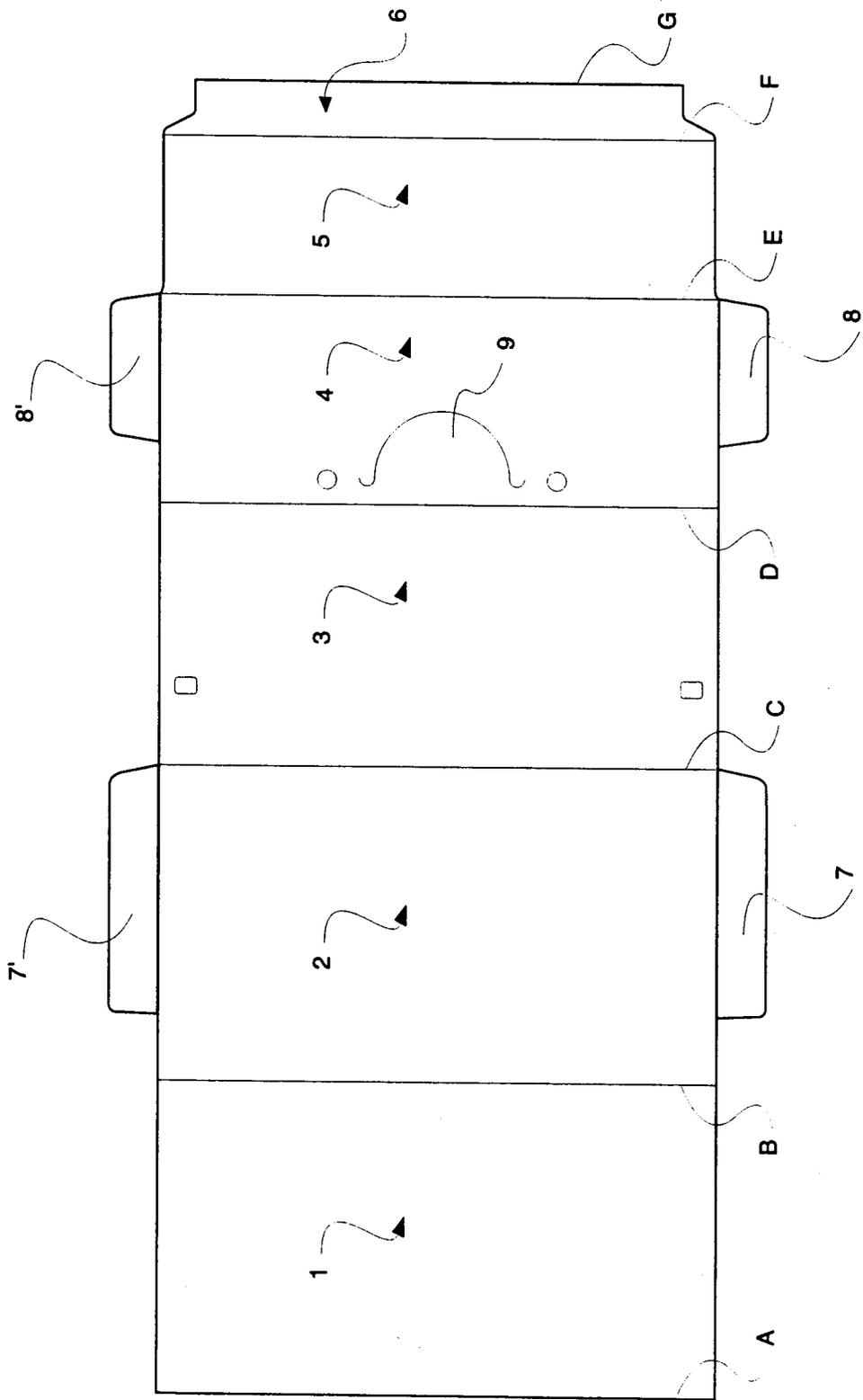


Fig. 1

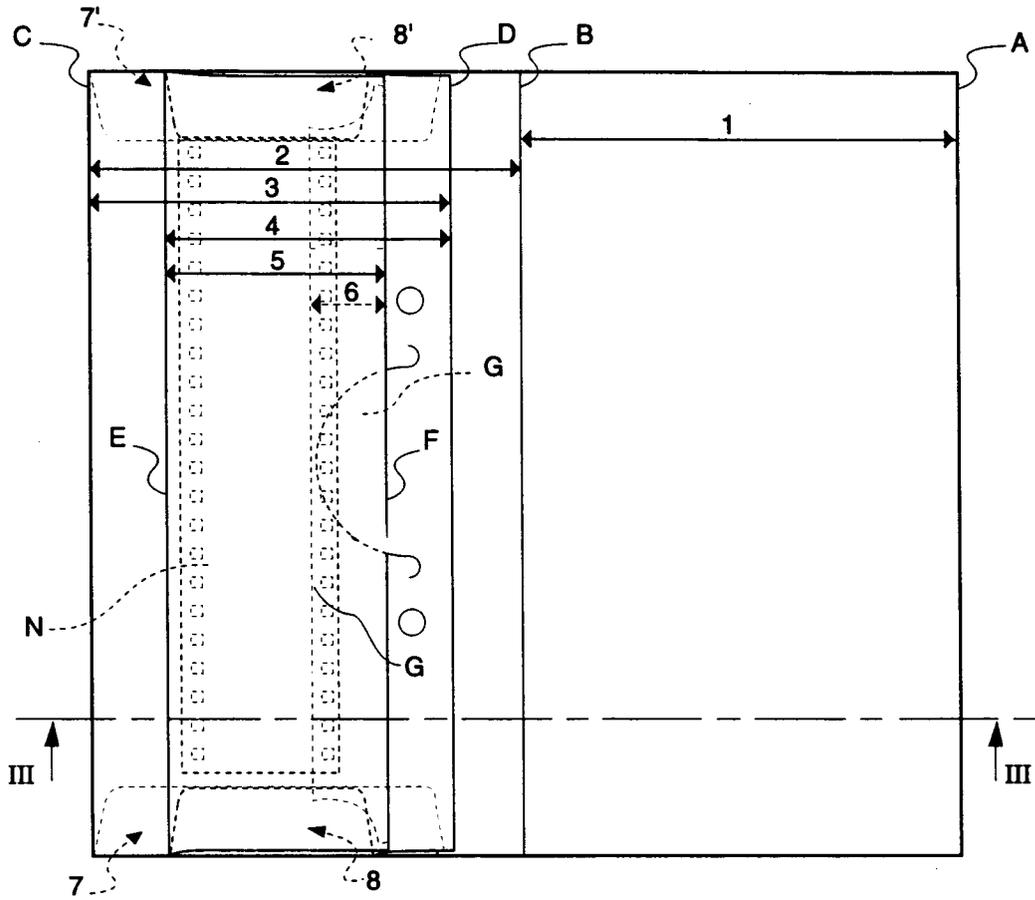


Fig. 2

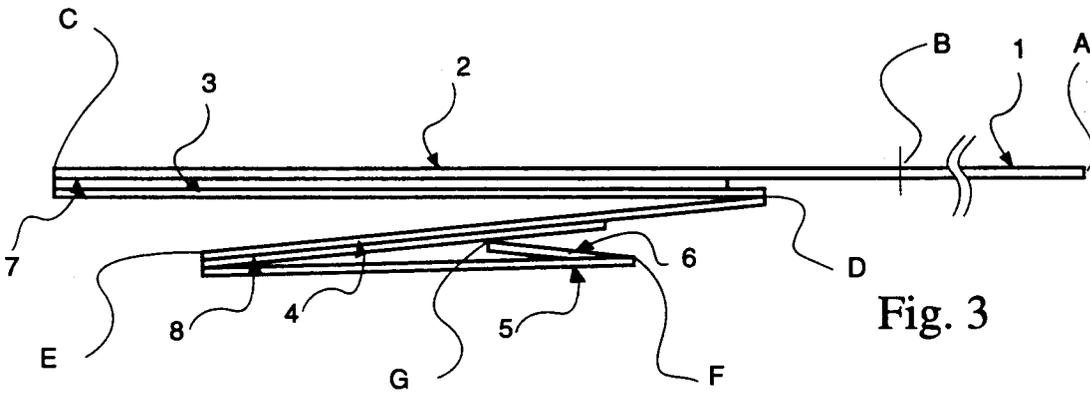


Fig. 3

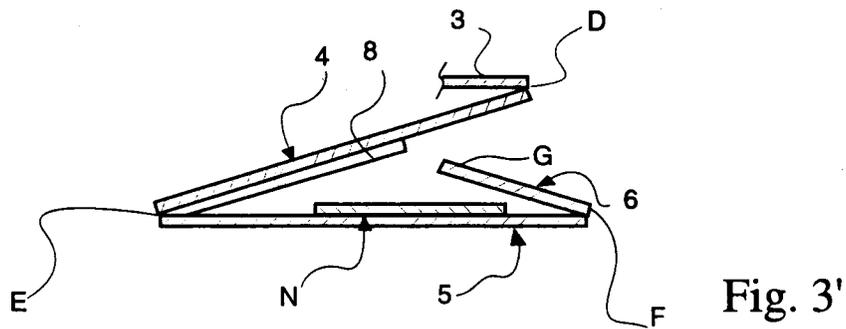


Fig. 3'



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 44 0005

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X Y	US-A-5 038 503 (GOLDBERG) 13 Août 1991 * colonne 5, ligne 6 - ligne 15; figure 9 *	1,3,5 2,6	B42F7/14
X	DE-A-42 03 648 (CEWE COLOR) 25 Mars 1993 * colonne 8, ligne 28 - ligne 65; figures 3,4 *	1,3,5	
Y	EP-A-0 177 435 (HUNKE & JOCHHEIM) 9 Avril 1986 * page 3, ligne 15 - ligne 28; figure 3 *	2,6	
A	EP-A-0 181 423 (PRIORETTI) 21 Mai 1986 * le document en entier *	1	
A	CH-A-673 379 (FACOM) 15 Mars 1990 * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 Juin 1996	Examineur Evans, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 01.92 (P/MC02)